

34. Un élève qui n'a pas obtenu de diplôme, peut avoir la permission de recommencer sa classe ; mais alors il est passible des pénalités portées plus haut.

35. Comme les élèves-maitres n'ont la permission de sortir en ville qu'une fois le mois, les parents sont priés : 1^o d'envoyer porter et chercher leurs effets à l'Ecole Normale ; 2^o de ne point leur donner de commissions pour la ville.

36. Des blanchisseuses peuvent être indiquées qui voudront bien prendre et remettre le linge.

37. Si les élèves ont besoin de faire acheter quelques objets, Mr le Dr Chabot veut bien s'en charger, pourvu qu'on lui remette l'argent nécessaire.

38. Un homme exécutera chaque jour les commissions qui n'exigeront que peu de temps ; mais la demande devra en être faite avant 12½ h.

39. Les heures de parloir, même pour les parents, sont de midi à 1 heure, les jours de semaine ; de midi à 1½ et de 4 à 4½ h. les dimanches. Les élèves ne peuvent recevoir de visite à d'autres heures.

40. Les quartiers sont payables d'avance : à l'entrée, le 15 novembre, le 1er février, le 15 avril. Les fournitures, telles que livres, etc., doivent être achetées argent comptant.

41. Les parents peuvent déposer chez le secrétaire l'argent qu'ils destinent aux dépenses de leurs enfants. Ce contrôle leur sera utile.

